

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Se rapprocher de la Mairie de votre choix, équipée du dispositif de recueil de demande, par exemple : Le Luc, Vidauban, Draguignan, Fréjus, Brignoles, Garéoult, Cuers, Solliès-Pont, Hyères, Toulon...

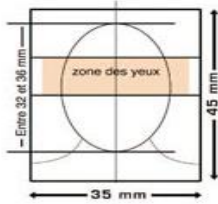
ATTENTION : La plupart des Mairies fonctionnent SUR RDV UNIQUEMENT. Se renseigner au préalable.

ORIGINAUX + PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES

PRÉSENCE OBLIGATOIRE du majeur ou du mineur et de son représentant légal au dépôt et au retrait

Cette liste de pièces répond à l'attente de la majorité des demandeurs, mais il peut arriver que les services de l'Etat exigent des pièces supplémentaires pour le traitement de votre dossier. Merci de votre compréhension.

PIÈCES COMMUNES À TOUTES LES DEMANDES	<p>SOIT → <input type="checkbox"/> FORMULAIRE CERFA À COMPLÉTER ENTIÈREMENT (à demander auprès de la mairie du domicile) À PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT le jour du RDV ;</p> <p>SOIT → <input type="checkbox"/> PRÉ-DEMANDE en ligne : https://predemande-cni.ants.gouv.fr/ https://predemande-passeport.ants.gouv.fr À IMPRIMER OBLIGATOIREMENT pour le jour du RDV (si nécessaire, double demande possible sur le même formulaire)</p> <p><input type="checkbox"/> 1 PHOTO (voir au verso, photographe conseillé, ne pas la découper) ATTENTION : tout rejet de la photo nécessitera un nouveau RDV</p> <p>1 photo d'identité couleur conforme, datant DE MOINS DE 6 mois, (de face, tête nue, visage et cou dégagés, pas de boucles d'oreilles, éviter les lunettes, bouche fermée, sur fond neutre, uni et gris) Pour les mineurs la PHOTO SCOLAIRE N'EST PAS ACCEPTÉE</p> <p><input type="checkbox"/> ORIGINAL + COPIE (sauf pour un document dématérialisé et imprimé par internet) d'un justificatif de domicile (datant de – d'un an) → <i>Quittance de loyer par organisme agréé, factures de consommation (échancier électricité, eau, téléphone, avis d'imposition, attestation d'assurance logement.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Si je suis hébergé (e) : l'attestation sur l'honneur de l'hébergeant + ORIGINAL + COPIE du justificatif de domicile à son nom + sa pièce d'identité</p> <p><input type="checkbox"/> Pour les mineurs : ORIGINAL + COPIE du justificatif de domicile des parents</p>
1ère DEMANDE / ou PÉRIMÉ DEPUIS + 5 ANS OU RENOUVELLEMENT	<p><input type="checkbox"/> Copie intégrale de l'acte de naissance de moins 3 mois (sauf si ville de naissance adhérente à COMEDEC ; à vérifier sur le site) OU ORIGINAL+COPIE d'un autre titre sécurisé (CNI, Passeport ou Permis de Conduire sécurisé).</p> <p><input type="checkbox"/> ORIGINAL+COPIE du titre à renouveler (Passeport p. 2 et 3 / CNI recto/verso)</p>
DEMANDE DE RENOUVELLEMENT SUITE À UNE PERTE OU UN VOL	<p><input type="checkbox"/> La déclaration de perte à faire en mairie lors de la demande // La déclaration de vol faite en gendarmerie (prévoir timbre fiscaux 25 € pour CNI)</p> <p><input type="checkbox"/> Copie intégrale de l'acte de naissance de moins 3 mois (Sauf si ville de naissance adhérente à COMEDEC ; à vérifier sur le site)</p> <p>OU ORIGINAL + COPIE d'un autre titre sécurisé Carte d'identité / Passeport / permis de conduire</p> <ul style="list-style-type: none">• Si pas de titre sécurisé à présenter, fournir si possible un autre document avec photo (permis de conduire même ancien, carte vitale, carte de transport...)
PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES À FOURNIR POUR LES PERSONNES MAJEURES <p><input type="checkbox"/> Si je me suis mariée : acte de mariage ou acte de naissance (pour la mention du nom d'épouse)</p> <p><input type="checkbox"/> Si je suis veuve : acte de décès du conjoint ou ORIGINAL + COPIE du livret de famille (pour inscription de la mention veuve ou usage)</p> <p><input type="checkbox"/> Si je suis divorcée ou séparée : ORIGINAL + COPIE du jugement de divorce autorisant de conserver le nom d'épouse en nom d'usage</p> <p><input type="checkbox"/> Pour les majeurs protégés : fournir ORIGINAL + COPIE le jugement de curatelle ou de tutelle et la pièce d'identité du tuteur (avec le pouvoir) (en cas de tutelle, le tuteur devra obligatoirement être présent au dépôt du dossier et à la remise du titre avec son protégé).</p>	
PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES À FOURNIR POUR LES PERSONNES MINEURES <p>La PRÉSENCE du MINEUR ainsi que du REPRÉSENTANT LÉGAL est OBLIGATOIRE au dépôt du dossier</p> <p><input type="checkbox"/> ORIGINAL+COPIE d'une pièce d'identité du parent demandeur, présent le jour du rendez-vous</p> <p><input type="checkbox"/> Acte de naissance de moins de 3 mois (sauf si ville de naissance adhérente à COMEDEC ; à vérifier sur le site) OU ORIGINAL+COPIE du livret de famille si renouvellement</p> <p>Si les parents sont divorcés ou séparés :</p> <p><input type="checkbox"/> En cas de jugement : ORIGINAL + COPIE du jugement de divorce ou de séparation pour établir la résidence de l'enfant</p> <p>en cas de garde alternée : fournir la pièce d'identité de chacun ainsi que leur justificatif de domicile respectif.</p>	
TIMBRES FISCAUX ELECTRONIQUES UNIQUEMENT	<p><input type="checkbox"/> 25 € suite à une perte ou vol de Carte Nationale d'Identité</p> <p>POUR LES DEMANDES DE PASSEPORTS :</p> <p><input type="checkbox"/> 86 € pour les majeurs</p> <p><input type="checkbox"/> 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans</p> <p><input type="checkbox"/> 42 € pour les mineurs de 15 ans et plus</p> <p>Vous pouvez vous procurer les timbres électroniques dans un bureau de tabac / presse, au trésor public ou sur le lien timbres.impots.gouv.fr</p>



CONFORME À LA NORME ISO/IEC 19794-5 : 2005

1 - FORMAT

LA PHOTO DOIT MESURER **35 MM** DE LARGE SUR **45 MM** DE HAUT. LA TAILLE DU VISAGE DOIT ÊTRE DE **32 À 36 MM**, DU BAS DU MENTON AU SOMMET DU CRÂNE (HORS CHEVELURE).



2 - QUALITÉ DE LA PHOTO

LA PHOTO DOIT ÊTRE NETTE, SANS PLIURE, NI TRACES.



3 - LUMINOSITÉ / CONTRASTE / COULEURS

LA PHOTO NE DOIT PRÉSENTER NI SUR-EXPOSITION, NI SOUS-EXPOSITION. ELLE DOIT ÊTRE CORRECTEMENT CONTRASTÉE, SANS OMBRE PORTÉE SUR LE VISAGE OU EN ARRIÈRE-PLAN. UNE PHOTO EN COULEUR EST FORTEMENT RECOMMANDÉE.



4 - FOND

LE FOND DOIT ÊTRE UNI, DE COULEUR CLAIR (BLEU CLAIR, GRIS CLAIR). LE BLANC EST INTERDIT.



5 - LA TÊTE

LA TÊTE DOIT ÊTRE NUE, LES COUVRE-CHEFS SONT INTERDITS.



6 - REGARD ET POSITION DE LA TÊTE

LE SUJET DOIT PRÉSENTER SON VISAGE FACE À L'OBJECTIF. LA TÊTE DOIT ÊTRE DROITE.



7 - REGARD ET EXPRESSION

LE SUJET DOIT FIXER L'OBJECTIF. IL DOIT ADOPTER UNE EXPRESSION NEUTRE ET AVOIR LA BOUCHE FERMÉE.



8 - VISAGE ET YEUX

LE VISAGE DOIT ÊTRE DÉGAGÉ. LES YEUX DOIVENT ÊTRE PARFAITEMENT VISIBLES ET OUVERTS.



9 - LUNETTES ET MONTURES

LES MONTURES ÉPAISSES SONT INTERDITES. LA MONTURE NE DOIT PAS MASQUER LES YEUX. LES VERRES TEINTÉS (OU COLORÉS) SONT INTERDITS. IL NE DOIT PAS Y AVOIR DE REFLETS SUR LES LUNETTES.

